

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille onze
le vingt-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le : 08 JUIL. 2011

Convocation du Conseil Municipal en date du : 21 juin 2011

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Myriam LE LEZ, Françoise GUENEUGUES à Yves DU BUIT, Jacques LE BRIS à D. DESCHAMPS et Yves QUEMENEUR à Francis GROSJEAN.

Affichage en date du : 21 juin 2011

Publication de la présente en date du :

07 JUIL. 2011

Réception en S/préfecture : 06 JUIL. 2011 Secrétaire de Séance : Francis THERY

N° 2011-06-15

Objet : Convention avec le COS

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de partenariat avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) de Brest Métropole Océane, soumise, après négociation avec le COS, au vote du Conseil Municipal de chacune des communes de BMO.

Le calcul du montant annuel de la subvention des communes au COS reste le même que les années précédentes : taux minimum d'augmentation de 1 %, décidé par les élus des différentes collectivités, et répartition entre les communes au prorata des dépenses de personnel au compte administratif de l'année n-2.

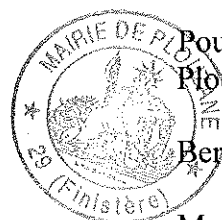
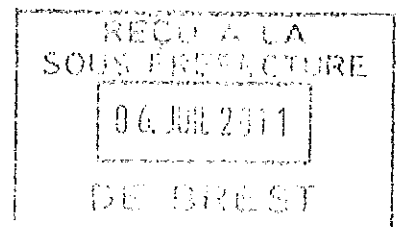
La convention prévoit le financement d'un 4^{ème} poste de permanent, mais uniquement par la communauté urbaine (BMO).

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le projet de convention

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 29 juin 2011

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANÉ